

## Procès-verbal du Conseil d'école du 7 novembre 2024

### Ecole élémentaire la Vallée du Lac Château-la-Vallière

#### Début de la séance : 18h00

#### Présents :

**Mairies :** Madame Gauthier (adjoite en charge des affaires scolaires de CLV), Monsieur Wells (mairie de Lublé), Monsieur Gauthier (mairie de Château-la-Vallière)

**Représentants des parents d'élèves :** Mme Boureau Justine, Mme Breton Malika, Mme Paul Nohémie, Mme Gagnard Cindy, Mme Cartier Charlotte.

**Parents invités :** Mme Dutertre Adeline, Mme Sirop Julie, Mme El Maakoul Sofia

**Enseignants :** Mme Laur Mélanie, Mme Lambert Lisa, Mme Augé Sophie, Mme Martin Estelle, Mme Pichon-Dupont Virginie, Mme Ruault Violaine, M Beauchamp Fred, M Noël Corentin, M Legendre Jimmy

**DDEN :** Mme Teillay Chantal

#### Absents excusés :

Mme Leclerc (inspectrice de l'Education nationale)

Monsieur Veauvy (mairie de Couesmes).

Monsieur Vignas (mairie de Brèches)

Madame Laur (enseignante des CM1)

Le conseil d'école débute par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école du 6 juin 2024. Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

#### 1) Effectifs et structure pédagogique

##### a) Les effectifs de l'école

Au 7 novembre, l'école compte 110 élèves répartis de la manière suivante :

-22 CP avec Mme Lambert

-24 CE1 avec Mme Augé

-24 CE1-CE2 (6+18) avec Mme Martin (Lundis et mardis) et M Beauchamp (jeudis et vendredis)

-18 CM1 avec Mme Laur (lundis, mardis, jeudis) et Mme Martin (vendredis)

-22 CM2 avec M.Legendre et M Noël (les mardis).

Monsieur Legendre annonce les prévisions 2025-2026 : 21 CP, 22 CE1, 31 CE2, 18 CM1, 18 CM2 soit 110 élèves.

Mot de monsieur le maire : En raison de la fermeture d'un RPI proche (Saint Laurent, Rillé) une douzaine d'élèves viendraient s'ajouter aux prévisions actuelles.

Les élèves de ce RPI auront le choix de terminer ou non leur scolarité dans ce dernier ou non.

## b) Structure pédagogique

Du côté enseignant, nous avons le plaisir d'accueillir quatre nouveaux collègues :

- Lisa Lambert remplace Virginie Monmousseau,
- Sophie Augé remplace Nicolas Raveneau
- Fred Beauchamp remplace Emeline Berthet
- Estelle Martin assure les compléments de temps partiels sur l'école.

Françoise Pellerot et Stéphanie Delage, AESHs, sont présentes dans l'école et accompagnent 4 élèves.

Nous avons depuis le 4 novembre le plaisir d'accueillir Mathéo Rapicault au contrat de service civique jusqu'au 30 juin.

L'école élémentaire de la Vallée du Lac dépend du RASED de Neuillé Pont Pierre. Madame Virginie Pichon-Dupont est la maîtresse qui apporte des aides pédagogiques aux élèves rattachée à notre école. Mme Violaine Ruault est la maîtresse qui apporte des aides relationnelles. Ces deux enseignantes sont présentes sur notre école les lundis, les mardis et les jeudis. Le travail mené se fait en lien avec les enseignants. Nous avons aussi la présence d'Eva Malot (psychologue scolaire).

## **2) Sécurité (incendie et PPMS)**

Un exercice incendie s'est déroulé le jeudi 19 septembre 2024. L'alerte a été déclenchée par un employé communal à la demande de Monsieur Legendre qui était en classe. Les élèves du CP au CM2 ont mis 1min 35seconde pour évacuer et se ranger dans le calme au point de rassemblement. C'est un record. Ils ont été plus rapides grâce aux nouveaux boitiers qui déclenchent l'alerte dans tous les bâtiments en même temps. Il est à noter qu'une fenêtre est restée ouverte dans une classe mais l'exercice s'est très bien déroulé et dans le calme.

-PPMS Attentat-Intrusion : Un exercice attentat intrusion a été effectué le mardi 8 octobre 2024. L'exercice s'est bien passé, il a été fait l'après-midi pour changer les habitudes. Les élèves ont eu du mal à rester silencieux sur la durée de l'exercice. Monsieur Legendre explique qu'il faudra bien réexpliquer les attendus de cet exercice aux élèves.

### Sécurité aux abords de l'école :

- M.Legendre rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur. Il invite les parents à rester prudent sur leurs actions aux abords de l'école. **La sécurisation des écoles et des établissements scolaires fait l'objet de mesures renforcées :**

- Renforcement de la surveillance et le contrôle des rassemblements aux abords des établissements ce qui explique la présence régulière de la gendarmerie.
- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules : Monsieur Legendre rappelle qu'il convient de téléphoner avant d'entrer dans la cour de l'école par le parking enseignant (sonner à l'interphone du portail même quand il est en panne).

**Ces mesures sont adaptées à chaque école et établissement scolaire et mises en œuvre, en lien avec les préfets.**

En complément de ces mesures renforcées, le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires et aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué. En cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée, en cas de doute le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement. ;

**Ces mesures s'appliquent y compris aux activités périscolaires.**

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.

Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

Les directeurs d'école et chefs d'établissement peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale pour la bonne mise en œuvre des mesures.

### **3) Plan phare mis en place dans les écoles.**

Le plan phare est déclenché en cas de situation de harcèlement dans l'école.

Le plan phare ne peut être déclenché que par l'équipe pédagogique. Celle-ci remonte ce qu'il se passe dans l'école à l'inspectrice et celle-ci se charge de faire intervenir une équipe extérieure pour régler les soucis internes à l'école avec les personnes concernées. Cette intervention peut se faire au sein ou non de l'école.

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, article 5 de la Loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance: « *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale* », la circonscription de Saint Cyr sur Loire met en place un protocole que chacun se doit de connaître afin d'identifier les personnels « ressource » et d'orienter au mieux les élèves concernés.

Ce protocole repose sur **la méthode de la préoccupation partagée**, préconisée par l'Education nationale, et s'inspire des travaux du psychologue Anatole PIKAS. Elle est mise en œuvre dans de nombreux établissements en France.

- Anatole PIKAS part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces

moqueries (voire ce harcèlement). Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

- Elle consiste en une série d'entretiens individuels, plus ou moins rapides, avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en oeuvre pour que le harcèlement cesse, mais aussi bien entendu avec les élèves „cibles“ afin de les aider en les assurant de notre soutien et de toute notre attention. A ce titre, tous les élèves sont susceptibles d'être entendus à un moment ou à un autre. Ces entretiens ne sont pas soumis à autorisation parentale. L'équipe pourra être amenée à vous rencontrer, ou non, si elle le juge nécessaire.

- Plusieurs personnels ont été formés et sont habilités à conduire ces entretiens (cf tableau ci-contre).

Cette méthode, non blâmante, s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en oeuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part, sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

- Sur notre école, l'équipe ressource est la suivante :  
-au sein de l'école : Mme Laur, Mme Martin, M Beauchamp et M Legendre  
-au sein de la circonscription : Mme Leclerc IEN, Mme Levayer CPC, Mmes Sorel, Bettega et Cereser directrices, Mme Bureau psychologue, Mme Collogues maitresse du RASED.

- Les élèves de l'école ont participé à cet effet à la journée de sensibilisation « Non au harcèlement » le 7/11.

#### **4) Elections des parents d'élèves.**

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024. Elles ont eu lieu uniquement par correspondance suite au vote lors du premier conseil d'école de l'année 2023-2024.

Monsieur Legendre tient à remercier tous les parents qui se sont présentés pour les élections des représentants des parents d'élèves 2024-2025 soit 10 candidats pour 5 places de titulaires et 5 suppléants.

Sur 180 électeurs, il y a eu 107 votants dont 102 bulletins valablement exprimés. La participation est de 59,44%

Sont élus : Mme Cartier Charlotte, Mme Boureau Justine, Mme Breton Malika, Mme Paul Nohémie, Mme Gagnard Cindy en qualité de titulaires.

Nous avons 5 suppléants : Mme Gianardi Catherine, Mme Dutertre Adeline, Mme Sirop Julie, Mme El Maakoul Sofia et Monsieur Wells

Le vote s'est fait uniquement par correspondance. Pour l'année scolaire 2025-2026, nous vous proposons de voter également uniquement par correspondance.

Le conseil d'école vote à l'unanimité le vote par correspondance pour l'année 2025-2026.

#### **5) Absentéisme et suivi des élèves**

##### Absentéisme

Monsieur Legendre rappelle les règles concernant l'absentéisme

Votre enfant **doit assister aux cours** prévus dans son emploi du temps **sauf** s'il bénéficie d'une **autorisation d'absence**. Vous devez **justifier** toute absence de votre enfant, qu'elle qu'en soit la date et le motif. Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet d'une autorisation d'absence par les services de l'éducation nationale. En cas d'absence de votre enfant, vous devez **informer au plus vite** le directeur d'école ou le chef d'établissement en lui indiquant la raison de cette absence.

Vous devez signaler l'absence de votre enfant à son établissement scolaire, **quel qu'en soit le motif**.

S'il s'agit d'une absence prévisible, vous devez informer l'établissement à l'avance en indiquant le motif.

L'enseignant fait l'appel des élèves.

S'il constate l'absence de votre enfant, il la signale immédiatement à la direction de l'école. L'établissement vous contacte alors pour connaître le motif de cette absence.

Toutes les absences (durée et motifs) de votre enfant sont inscrites dans un dossier. Ce document est ouvert uniquement pour l'année scolaire en cours.

En cas d'absences répétées, justifiées ou non, le directeur de l'école vous contacte pour faire le point sur la situation de votre enfant.

Dès la **1<sup>re</sup> absence non justifiée** de votre enfant, son enseignant ou le directeur d'école vous contacte pour vous rappeler l'importance de l'assiduité scolaire et des motifs d'absences recevables.

Si vous ne transmettez pas les motifs de l'absence de votre enfant ou si vous donnez des motifs inexacts, le directeur de l'école en informe le DASEN: DASEN : Directeur académique des services de l'éducation nationale. Il vous adresse un **avertissement** en vous rappelant les sanctions pénales que vous risquez. Il vous informe aussi sur les dispositifs d'accompagnement parental.

À partir de **4 demi-journées d'absences non justifiées** dans le mois, le directeur de l'école réunit l'équipe éducative. Ensemble, ils recherchent les causes de l'absentéisme. Des mesures d'accompagnement vous sont alors proposées. Un document récapitulant les mesures prises est alors signé.

Si vous continuez, après un avertissement donné par le DASEN: DASEN : Directeur académique des services de l'éducation nationale, à ne pas imposer à votre enfant l'obligation d'assiduité scolaire et si vous ne justifiez pas l'absence de votre enfant ou si en donnez des motifs inexacts, vous risquez une amende de **750 €**.

Si ces absences injustifiées compromettent l'éducation de votre enfant, vous risquez 2 ans de prison et **30 000 €** d'amende.

Suivi des élèves : Les bulletins du premier semestre seront rendus aux familles au plus tard le 31 janvier.

Des stages de réussite de CP au CM2 (élèves repris par petits groupes sur des matinées pour retravailler sur certaines notions de mathématiques et français) ont lieu durant les périodes de vacances scolaires sur l'école. Les enfants seront choisis par les enseignants et les parents devront accepter ou non que leur enfant participe à ce dispositif.

#### 1) Règlement intérieur

Modifications : changer doliprane par paracétamol, rajouter que l'enfant est autorisé à partir seul à la sortie des classes si les parents l'autorisent.

Si des médicaments hors PAI doivent être donnés, c'est aux parents de venir les donner.

Règlement voté à l'unanimité

## **6) Evaluations nationales CP au CM2**

Les évaluations nationales se sont tenues du 9 au 20 septembre 2024. L'institution a ajouté des évaluations nationales pour les élèves de CE2 et CM2 cette année marquant une nouveauté. Les élèves sont ainsi évalués à tous les niveaux. Elles se sont bien déroulées.

Les enseignants ont pris rendez-vous avec tous les parents et ont transmis les résultats pour chaque enfant. Les résultats montrent des besoins et des fragilités à l'échelle de tous les niveaux. Les APC, les stages de réussite seront déployés sur l'école pour pallier aux difficultés.

Ces évaluations permettent de faire remonter le niveau des élèves au niveau national afin de proposer des formations utiles aux enseignants.

Les enseignants de chaque classe relèvent des difficultés en fluence de lecture et en compréhension dans toutes les classes.

Les CP feront de nouveaux les évaluations en janvier.

## **7) PrimOT**

Depuis le mois de janvier 2023, la mairie finance auprès des écoles de la Vallée du Lac, un ENT (environnement numérique de travail) qui s'intitule PrimOT (= primaire Orléans-Tours). Il s'agit d'un ENT académique dont les informations sont RGPD. Les familles ont dû signer une charte d'utilisation avec les enfants. Les enseignants y alimentent le blog, le cahier de textes, les ressources numériques. Les prérogatives ministérielles encouragent les écoles à l'usage du numérique et l'école souhaite reconduire l'abonnement à l'ENT.

Pensez à rapporter la charte signée par les deux parents pour que les enseignants puissent alimenter l'ENT.

Si les deux parents ne donnent pas l'autorisation, aucun contenu ne pourra être publié.

Les parents ont la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer les publications du blog afin d'en garder une trace.

Les enseignants ayant une liberté pédagogique, ils ne sont pas dans l'obligation de publier des photos ou les devoirs à faire.

## **8) Projets pédagogiques**

- CE1 : projet natation à la piscine du Lude pour 8 séances les jeudis à partir du 28 septembre jusqu'au 5 décembre 2024. Nous remercions la municipalité qui paie nos déplacements jusqu'à la piscine du Lude.

-CM1-CM2 : projet autour de l'art dans le monde en lien avec les dictées et pour favoriser l'accès à la culture.

-CM2 : Cross avec les collégiens le 18 octobre dernier

-Toutes les classes ont participé à la semaine bleue. Ils ont fait des bacs pour la création d'un parcours sensoriel de santé avec les collégiens de la section SEGPA et de seniors de la commune, puis ont participé aux dégustations autour d'une animation santé avec les personnes âgées du relais sépia de Savigné-sur-Lathan.

- Les CM1- CM2 mèneront un projet vélo en fin d'année scolaire.

-Une soirée culturelle est prévue en juin avec théâtre pour les CM2, chant pour les CE1.

- du CP au CM2 :

-projet bibliothèque (avec les intervenantes, une fois par période par classe). Les bénévoles sont remerciés pour leur accueil.

-projet autour de la NATURE

- Sortie En forêt de Bercée et au musée Carnuta en octobre.

-Spectacle interactif le 9 janvier sur le thème de l'art pour les CM1-CM2 sur le thème de la nature du CP au CE2.

-Sortie patrimoine à Tours le jeudi 10 octobre 2024 organisée par l'USEP pour les CM2. Les élèves ont fait une randonnée à travers l'histoire de la seconde guerre mondiale dans la ville de Tours. Une sortie est prévue sur le même thème en fin d'année au village de Maillé ( martyr de la seconde guerre mondiale). Il s'agit d'une randonnée pour la paix organisée par l'USEP.

-Sortie prévue à Château-la-Vallière le 12/11/2024 pour une course d'orientation.

-Marché de Noël le vendredi 13 décembre 2024 à la salle des fêtes.

-Ecole et cinéma : la première séance a eu lieu le jeudi 28 novembre 2024 pour les cycles 2 et 3. Le cycle 2 : *Maman pleut des cordes* et le cycle 3 *Calamity*:

- Intervention LPO CM2 (dissection de pelotes de réjections de chouettes et hiboux).

- Pour la kermesse, l'APE demande à ce que les parents puissent être impliqués (en termes de décorations entre autres).

### 9) Budget

Le compte est créditeur. Madame Augé trésorière de l'association USEP présente les comptes au conseil d'école. Le compte est créditeur.

Dépenses en sorties, matériel ludique et pédagogique.

Nous remercions les municipalités, l'Association de Parents d'Elèves et les parents qui nous soutiennent financièrement dans nos actions.

L'an passé en 2024-2025, grâce aux diverses subventions et participation des familles, les élèves ont pu bénéficier de sortie.

### 10) Travaux à l'école

Mme Ruault, l'enseignante à dominante relationnelle demande

S'il est possible dans la salle G de

-déplacer l'espalier et le mettre à droite du miroir

-accrocher deux crochets et une ficelle au-dessus de son tableau pour mettre le rouleau de papier.

M. Beauchamp demande si le néon de sa classe peut être changé.

Mme Augé et Mme Lambert demandent s'il est possible de mettre des patins sous les chaises des classes de CP et CE1 (ce point sera regardé par madame Gauthier).

Mme Lambert demande la réparation de la prise électrique à côté de son bureau ainsi que la poignée entre la classe de CP et CM2.

Les parents d'élèves demandent l'installation d'un tableau d'informations aux parents sous le préau de l'entrée de l'école.

Les peintures ont été refaites dans la cuisine et dans la salle des enseignants cette année et les éclairages des classes ont été changés. Les panneaux de baskets ont été repeints, la démarcation de la rampe d'accès handicapés. Les tracés de la zone de foot on été refaits. La mairie demande à ce que les radiateurs ne soient pas encombrés (40cm d'espace sur les côtés, dessus,) afin de limiter la consommation d'énergie.

Un devis pour la ventilation va être réalisé pour l'année 2025.

Les peintures seront refaites dans les bureaux du rased ainsi que les toilettes des enseignants.

Fin de la séance : 19h05

  


**ECOLE ELEMENTAIRE**

"La Vallée du Lac"

37330 CHATEAU LA VALLIERE

Tel/Fax : 02 47 24 02 63

